

Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie: MAPFRE ASISTENCIA

MAPFRE ASISTENCIA, Compañía Internacional de Seguros y Reaseguros est officiellement enregistrée en Espagne, Etat Membre de l'EEE (Espace Economique Européen). Le Royaume d'Espagne contrôle l'activité d'assurances de MAPFRE ASISTENCIA. Ce contrôle est effectué par le Ministère Espagnol de l'Economie et du Trésor, Direction Générale des Assurances et Fonds de Pensions (Dirección General de Seguros y Fondo de Pensiones). MAPFRE ASISTENCIA dispose de réserves en Espagne et est autorisé à exercer ses activités dans les branches 1a; 3; 9; 13; 16; 17 et 18. La Compagnie est autorisée à exercer ses activités d'entreprise d'assurances par voie de succursale en Belgique - rue de Trèves 45 à 1040 Bruxelles (N° entreprise : 0866778241) - par la Banque Nationale de Belgique sous le numéro 2069.

Produit: ICTAM TRAVEL INSURANCE FULL OPTION allrisk FR

Ce document ne décrit pas l'intégralité des termes et conditions de la police d'assurance voyage. Des informations précontractuelles et contractuelles complètes sur le produit sont disponibles dans la documentation de la police.

De quel type d'assurance s'agit-il?

Cette assurance voyage temporaire est destinée à fournir une protection financière et une assistance pendant votre voyage.



Qu'est-ce qui est assuré?

- ✓ Annulation voyage, modification et interruption de vacances jusqu'à 20.000€/pers
- ✓ Sans franchise
- ✓ Couverture voyages de moins de 3 jours
- ✓ Personne domicilié en Europe
- ✓ Bagage à hauteur de 3000,00€
- ✓ Frais médicaux à hauteur de 2.000.000,00 € par personne
- ✓ Rapatriement illimité
- ✓ Maladie préexistante non-stabilisé
- ✓ Annulation pour n'importe quelle raison tangible ou vérifiable



Assurance facultative

- ✓ Assistance véhicule
- ✓ Véhicule de remplacement



Y a-t-il des exclusions à la couverture?

- ! Sport rémunérés
- ! Actes intentionnels



Où suis-je couvert(e)?

- ✓ Dans le monde entier



Quelles sont mes obligations?

- Agir en bon père de famille
- Diminuer au maximum l'ampleur du dommage en cas de survenance d'une des causes couvertes en prévenant l'assureur, l'agence ou le tour opérateur
- se conformer aux instructions de l'assureur



Quand et comment effectuer les paiements?

Lors de la souscription, en cash à l'intermédiaire ou par virement à la compagnie



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin?

Le jour de la souscription de la police jusqu'au retour du voyage



Comment puis-je résilier le contrat?

Dans les 14 jours suivant l'établissement du contrat pour une assurance de plus de 30 jours